Objectif 9 Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

- Objectif 9 : Préserver les espèces en général, les habitats d'espèces et mener des actions spécifiques sur les espèces emblématiques, rares ou menacées

"Le statut particulier de la zone coeur permet de préserver les milieux naturels et les espèces qui les composent, y compris celles participant de la biodiversité ordinaire. Les espèces emblématiques, rares ou menacées, représentent des enjeux et des priorités de conservation. Elles nécessitent une attention particulière et la mise en oeuvre de mesures conservatoires spécifiques."

Mesures contractuelles permettant d'atteindre cet objectif

Mesures de connaissance

"- Hiérarchiser les espèces, les habitats d'espèces et les taxons à enjeux au regard de problématiques telles que le changement climatique ou les activités susceptibles de les influencer pour mettre en oeuvre des suivis et des actions de conservation ;
- Caractériser la trame verte et bleue : maintenir, favoriser ou restaurer les continuités nécessaires à la biodiversité ordinaire et remarquable du territoire notamment pour les milieux aquatiques et forestiers."

Mesures de préservation des espèces

"- Mettre en oeuvre des programmes de conservation pour soutenir ou renforcer les espèces et notamment les espèces menacées d'extinction ;
- Mettre en oeuvre à l’échelle locale les plans nationaux d’actions d’espèces ;
- Préserver les sites vitaux (tanières, zones de reproduction et d'élevage de jeune, de repos diurne, secteurs d'hivernage, de ponte et d'alimentation) d'espèces rares ou menacées et la quiétude des espèces sensibles au dérangement (grands prédateurs, rapaces, galliformes, chiroptères…) ;
- Réintroduire le bouquetin ibérique."

Contributions attendues des communes

"- Relayent la connaissance auprès des habitants et des usagers ;
- Facilitent les initiatives permettant de préserver les espèces et les habitats;
- Facilitent le travail de prospection de terrain ;
- Prennent en compte, dans leur politique, la préservation des sites vitaux, la quiétude des espèces sensibles, les
trames verte et bleue et facilitent les actions permettant leur préservation."

Rôles de l'établissement public du Parc national des Pyrénées

"- Anime et coordonne des actions de préservation des espèces et des habitats d’espèces ;
- Favorise la communication et la sensibilisation auprès des propriétaires et des usagers ;

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00
URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=380&id=444&artlang=fr

- Anime et coordonne la réintroduction du bouquetin ibérique avec les services de l'État et les structures locales concernés ;
- Met à disposition des propriétaires et des gestionnaires, les éléments de connaissance dont il dispose et qui leur sont utiles pour identifier la valeur patrimoniale de ces espaces naturels ;
- Conseille les gestionnaires pour la prise en compte de la sensibilité des écosystèmes et des espèces ;
- S'associe à la recherche de partenaires financiers pour compenser la plus-value environnementale ;
- Participe à la mise en oeuvre des plans nationaux d'actions sur les espèces. ;
- Participe à la déclinaison des schémas régionaux (trame verte et bleue)."

Principaux autres partenaires à mobiliser

"ONF, ONEMA, ONCFS, collectivités territoriales, CBNPMP, Agence de l'eau Adour-Garonne, associations de protection de la nature, DREAL, DDT, DDTM, MNHN, fédérations de chasse, associations de protection de la nature, associations de bergers, associations d'éducation à l'environnement, CRPF, Association des amis du Parc national des Pyrénées, Commissariat de massif des Pyrénées, Ministère de l’agriculture, de la pêche, de l’environnement espagnol, Ministère de l’éducation et de la culture espagnol…"

Page 55-56

Référence ID de l'article : #1177
Auteur : Olivier Caligari
Dernière mise à jour : 2014-08-22 18:16

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 17:00

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=380&id=444&artlang=fr